

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°5

DECISION DE M. LE MAIRE

ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

« Mission d'analyse et de conseil en ingénierie sociale

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

VU, l'offre formulée par la société LEYTON CTR, conseil opérationnel en ingénierie sociale,

CONSIDERANT, que cette offre se révèle être la plus adaptée, eu égard à l'expertise de cette société, pour mener à bien une mission d'optimisation des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des contributions sociales et des crédits d'impôts relatifs à l'emploi et à la masse salariale,

DECIDE :

Article 1 : L'offre présentée par la société LEYTON CTR, 16bd Garibaldi à Issy les Moulineaux, est retenue pour effectuer la mission d'analyse et de conseil en ingénierie sociale au bénéfice de la ville de Mèze.

Article 2 : La rémunération est fixée à hauteur de 35 % des économies réalisées au titre des années civiles non prescrites et ne pourra être supérieure à 39 999 euros HT.

Article 3 : Le Maire ou à défaut l'élu délégué est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°5

Article 4 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou son affichage en Mairie et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mèze le 13 janvier 2023

Le Maire,

Thierry BAEZA



Acte adressé au Représentant de l'État le	16.01.2023
Acte reçu par le Représentant de l'État le	16.01.2023
Acte publié, affiché et notifié le	16.01.2023
ACTE EXECUTOIRE	